



En 2019, l'affectation nationale au département sera préfigurée dans 14 directions, territoriales, nationales ou spécialisées.

La direction générale a publié vendredi 8 décembre la liste des directions concernées :

- DDFiP de l'Ain (01)
- DDFiP de l'Aube (10)
- DRFiP des Bouches-du-Rhône (13)
- DDFiP de Corrèze (19)
- DRFiP de la Gironde (33)
- DRFiP de l'Hérault (34)
- DDFiP de la Loire (42)
- DDFiP du Morbihan (56)
- DDFiP du Pas-de-Calais (62)
- DDFiP du Tarn (81)

- DDFiP des Hauts-de-Seine (92)
- Direction du Contrôle Fiscal Centre-Ouest (R35)
- Direction des Services Informatiques Est (D67)
- Direction nationale de vérification des situations fiscales (A35).

Aucun secteur de la DGFIP n'est épargné, aucune logique n'explique pourquoi ces choix.

La CGT Finances Publiques exige le retrait de ce projet.

Elle appelle les agents à continuer à signer et faire signer [la pétition](#) qu'elle a initié en ce sens.

Public: [Vos droits](#)

[Carrières-Règles de gestion](#)

[MUTATIONS 2017 - 2018](#)

[Mutations : Un recul complet et total de nos droits et garanties!](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
